

l'art du vannier et savaient faire de bons et solides paniers, poussaient leur terre préparée à l'intérieur de ces récipients, brûlaient la pièce ainsi remplie à un grand feu qui, du même coup, en cuisait plus ou moins les parois. Cette poterie, très spéciale (*corrugated pottery*), se retrouve fréquemment dans les anciennes stations des Sahariens préhistoriques, telles que Ghassi-Touil, El-Biodh, etc., associés à des silex taillés, à des débris d'œufs d'Autruche plus ou moins travaillés, etc. J'ai essayé d'en reproduire les dessins en poussant de la terre à modeler à l'intérieur des récipients de diverses tribus actuelles du Sahara ou des régions voisines que j'ai réunis au musée du Trocadéro. Aucune des empreintes obtenues ne ressemble, même de loin, à celles de la collection Foureau. Les anciens Sahariens ne se servaient certainement pas, pour pousser leurs poteries, de récipients analogues à ceux qu'on emploie aujourd'hui dans le Sahara central, dans le Sud Algérien, au Sénégal ou sur le Niger. Au contraire, les empreintes prises à l'intérieur des paniers du Çomal se rapprochent beaucoup de celles que portent les débris de vases des anciennes stations du grand Erg. On serait conduit, par suite, à supposer que les Sahariens primitifs pourraient bien être des Éthiopiens, frères des Çomalis, qui se seraient, à une époque plus ou moins reculée, avancés bien loin dans l'ouest. Ce n'est pas la première fois que cette hypothèse d'une origine orientale des populations sahariennes se fait jour. La découverte de diverses coquilles de la mer des Indes ou de fragments de néphrite dans des stations antiques, comme Rhatmaïa ou Cedrata, la présence, d'objets en pâte de verre coloré fort semblables à ceux qu'on a jadis fabriqués sur les bords de la mer Rouge, ont été invoquées à l'appui d'une thèse qui a le rare avantage de convenir aussi bien aux historiens qu'aux naturalistes.

Je ne quitterai pas M. Foureau sans signaler le service qu'il a rendu à tous ceux qui s'occupent d'études sahariennes, en donnant un double tableau des nomenclatures indigènes, appliquées à la topographie d'une part et de l'autre à la botanique.

NOTE SUR DES PLEXUS THORACIQUES VEINEUX DU PHOQUE COMMUN
(*PHOCA VITULINA*),

PAR M. BOULART.

Le service d'Anatomie comparée du Muséum a reçu en novembre 1894 un Phoque commun adulte et, en janvier 1895, un jeune de cette espèce.

J'ai constaté l'existence, chez ce Pinnipède, de plexus veineux thoraciques qui me paraissent n'avoir pas été signalés.

Deux de ces plexus, placés de chaque côté de la pointe du cœur, reposent en partie sur le diaphragme, en partie sur le péricarde. Ils se pré-

sentent comme deux pelotons veineux formés de nombreuses branches flexueuses, anastomosées, provenant en partie des veines diaphragmatiques. Deux faisceaux veineux, ne comprenant qu'un petit nombre de vaisseaux, relie ces plexus à des réseaux qui recouvrent une partie de la crosse de l'aorte et se jettent dans la veine cave supérieure.

La constatation de ce fait anatomique accroît nos connaissances relatives aux réservoirs dans lesquels peut s'accumuler le sang veineux chez les animaux que leur genre de vie entraîne à séjourner longtemps sous l'eau. Au sinus de la veine cave inférieure déjà connu, viennent s'ajouter les plexus thoraciques que nous signalons. Il se pourrait que ceux-ci fussent d'autant plus développés chez les Phoques, que ces animaux sont plus avancés en âge, plus adaptés par conséquent à la vie aquatique. Les jeunes Phoques ne vont à la mer qu'à la suite d'un séjour assez prolongé à terre, et ce n'est qu'après une sorte d'entraînement organique qu'ils arrivent à pouvoir séjourner longtemps sous l'eau. Chez le plus jeune des Phoques que nous avons observé, les plexus thoraciques étaient moins développés que sur celui qui était plus avancé en âge. Est-ce un fait venant à l'appui de la remarque précédente? c'est ce qu'il nous est impossible d'affirmer d'après une seule observation; mais, notre attention étant appelée sur cette question, nous espérons pouvoir en présenter la solution d'ici à quelque temps. Nous rechercherons de même si la disposition anatomique que nous trouvons sur le *Phoca vitulina* s'observe ou ne s'observe pas sur d'autres espèces ou d'autres genres de Pinnipèdes.

SINUS VEINEUX INTRA-HÉPATIQUES CHEZ LE CASTOR DU RHÔNE,

PAR M. H. NEUVILLE.

J'ai eu l'occasion de disséquer deux Castors du Rhône (*C. fiber*), au Laboratoire d'Anatomie comparée. J'ai constaté qu'il existait chez ces animaux des sinus veineux intra-hépatiques dont je n'ai trouvé l'indication dans aucun des mémoires que j'ai consultés.

Le foie offre la constitution la plus habituelle du foie des Rongeurs. On remarque surtout un grand sinus au point de jonction du lobe cystique et du lobe gauche, un autre, plus petit, à la partie droite du lobe cystique, et deux autres de tailles inégales dans le lobe droit. Ces sinus s'étendent chacun sur une assez courte longueur. A leur intérieur, les veines sus-hépatiques s'ouvrent par un grand nombre d'orifices de toutes dimensions; les plus grandes peuvent recevoir le manche d'un porte-plume de grosseur ordinaire, d'autres admettent à peine une tête d'épingle.

L'existence de ces sinus a été signalée par M. Bouvier dans le Dauphin, par Murie chez l'Otarie, et par M. Brissaud dans la Loutre.
